



9-12-61

Avis de motion est unanimement de la présentation d'un règlement autorisant une extension de \$2,000.00 au projet no. 00069 déjà accepté par les gouvernements Fédéral et Provincial pour travaux d'hiver(1961-62)

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

*Georges Rodard*  
*Secrétaire Trésorier*

*Gaston Baudart*

12 -1- 62

PROVINCE DE QUEBEC  
CANTON DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi douze janvier mil-neuf-cent-soixante et deux, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Napoléon Francoeur, Joseph Brousseau, Sinai Brousseau, Roland Fex et Henri Terreault, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du neuf décembre mil-neuf-cent-soixante et un soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que des soumissions publiques soient demandées pour l'entretien d'hiver des chemins du Canton Joly, et ce pour une période de 5 ans à compter de l'hiver 1962-63, et que avis soit donné dans le bulletin paroissial; la corporation ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Les dites soumissions devront être déposées au bureau de la Corporation le ou avant le 9 février 1962 prochain et seront prise en considération par le conseil de cette municipalité à une assemblée qui sera tenue le 9 février à 8 heure du soir à la salle municipale de Labelle.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à La Régie Provinciale de l'Electricité de bien vouloir ordonner à La Coopérative d'Electricité des Laurentides d'avoir à faire construire une ligne de distribution de l'Electricité à compter de la ligne déjà existante sur la rive Est du Lac Labelle jusque au Lac Bélanger, y compris l'embranchement conduisant chez monsieur René Clot, soit sur une longueur d'environ 2½ milles dans le but de desservir les résidents sur ce parcours, et ce dès l'été prochain.

Adoptée

12- 1- 62



Il est résolu unanimement que demande soit faite à l'Honorable Ministre de La Colonisation de bien vouloir accorder à cette Corporation un octroi spécial d'au moins \$2,500.00 pour l'aider à la réparation de ses chemins municipaux durant la période du dégel, le printemps prochain, et ce afin que les transports d'enfants ne soient pas paralysés durant cette période à cause du mauvais état du chemin, attendu que nous avons ici quatre transports d'écoliers sur des chemins de terre, et comme nous n'avons rien obtenu du Ministère de La Colonisation en 1961 pour effectuer des réparations et que les octrois de l'année 1960 ont été réduits de 50% les revenus du conseil ne sont pas suffisants pour parvenir à maintenir au moins, nos chemins municipaux dans un état passable étant donné la circulation de plus en plus intense durant la saison d'été à cause du développement touristique de la région.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Comité des Loisirs de Labelle de bien vouloir organiser la patinoire de Labelle de façon à ce qu'elle soit prête et qu'elle soit libre pour les enfants et autres personnes qui désirent patiner librement, le vendredi soir et le samedi soir de chaque semaine entre 7 heures et 10 heures.

Adoptée

Il est résolu que le règlement numéro 81 ordonnant que à l'avenir les élections municipales soient tenues le deuxième mercredi de mai au lieu du deuxième mercredi de juillet et la votation s'il y a lieu le lundi suivant, soit adopté et soumis à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de Québec pour approbation.

Adoptée

Il est résolu que le règlement numéro 82 demandant une extension de \$2,000.00 au projet numéro 59 pour l'année 1961-62 en vertu du programme d'encouragement des Travaux d'Hiver dans les Municipalités soit et est adopté et que cette somme soit employée au défrichage, la réparation et l'amélioration des chemins de cette municipalité tel que prévu au règlement.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Urgel Lauzon engagé comme cantonnier pour le gravelage et l'entretien des chemins de cette municipalité pour le prix de \$25.00 par jour comprenant son camion et son chargeur mécanique à compter du 1er juin prochain pour une période d'essai de 30 jours, le conseil jugera par la suite s'il y a lieu de continuer.

Adoptée



12- 1-62

CONSIDERANT , que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de la Corporation Municipale du Canton de Joly, pour l'année 1962 s'établissent comme suit;

BUDGET 1962

DEPENSES:

ADMINISTRATION GENERALE	Conseil du Comté de Labelle, taxe pour l'année 1962	\$442.85
	Salaire du secrétaire-trésorier	1,040.00
	Vérification des livres	50.00
	Abonnement à La Revue Municipale	18.00
	Assurance Garantie	10.00
	Prime assurance responsabilité civile et patronale	618.00
	Loyer de salle municipale	50.00
	Confection d'un nouveau rôle d'évaluation et frais élection	350.00
	Timbres-poste, frais d'enregistrement, téléphones longue distance, papeterie de bureau, frais de banque, timbres d'assurance chômage;	275.00
	Souscription de tout genre	125.00
		\$ 2,978.85
SERVICE DE LA DETTE	Remboursement emprunt temporaire (Travaux Chômage)	\$4,500.00
	Intrépôts " " " "	225.00
		\$ 4,725.00
TRAVAUX PUBLICS	Entretien de chemins d'hiver (1961-62)	\$9,261.00
	Entretien de chemins d'été 1962	5,000.00
	Entretien de chemins de comté 1961	130.00
	Travaux de chômage à exécuter en 1962 (chemins)	1,700.00
		\$ 16,091.00
SERVICES PUBLICS	Enlèvement des déchets (Lac Labelle)	\$800.00
	Imprévu; et divers	\$ 266.00
	Grand total	\$ 24,860.85

REVENUS:

Ministère de La Voirie, Travaux entretien de chemins hiver	\$9,261.00
Gouvernements Fédéral et Provincial (Travaux hiver 1961-62)	5,400.00
Ramassage de déchets (Lac Labelle)	800.00
Remboursement de primes d'assurance et de timbres d'assurance chômage par les gouvernements Fédéral et Provincial	400.00
Total	\$15,861.00

ATTENDU, que pour solder la différence entre les revenus non fonciers et les dépenses il est requis une somme de \$9,000.00 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds imposables de la municipalité.

12- 1-62

100.0000



IL EST EN CONSEQUENCE RESOLU : qu'une taxe foncière générale au taux de \$1.20 par \$100.00 d'évaluation soit et est imposée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité suivant le rôle d'évaluation actuellement en force pour fins administrative générale aux fins de pourvoir au paiement des dépenses mentionnées au budget ci-devant.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

*Crenquodart*  
*Secrétaire Trésorier*

*Gaston Baudart*  
*Maire*

9-2- 62

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE --- DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi neuf février mil-neuf-cent-soixante et deux, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Sinai Brousseau, Roland Fex, Napoléon Francoeur et Henri Terreault, formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du douze janvier mil-neuf-cent-soixante et deux soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que le conseil accepte la soumission présentée par monsieur Fernando Machabée pour l'entretien des chemins d'hiver de cette municipalité pour une période de (5) cinq ans, à compter de l'hiver 1962-63 jusqu'à l'hiver 1966-67 inclusivement pour le prix de \$175.00 le mille pour les chemins municipaux et \$250.00 le mille pour la route Labelle-La Macaza à l'entretien du Ministère de La Voirie, et qu'un contrat soit signé à cette fin avec monsieur Machabée, monsieur le Maire avec le Secrétaire-trésorier étant autorisés par la présente à signer le dit contrat pour et au nom de la Corporation; il est entendu au dit contrat que si le Ministère de La Voirie diminuait ou enlevait le montant des octrois sur un ou plusieurs des chemins mentionnés au contrat ce contrat deviendra nul et de nul effet pour les chemins ou la partie des chemins non octroyée; si d'un autre côté le Ministère augment le montant des subventions au mille le contracteur Fernando Machabée en aura le bénéfice et il lui sera crédité le montant ainsi accordé en augmentation.

Adoptée



9-2- 62

Il est résolu que monsieur le Maire ou à son défaut, le secrétaire-trésorier soit autorisé à représenter cette Corporation à une assemblée de la Société St-Jean-Baptiste du Diocèse de Mont-Laurier qui doit être tenue prochainement dans la région pour discuter d'industrie touristique.

Adoptée

Il est résolu que les montants de taxes en regard des lots ci-après mentionnés soient annulés et rayés du rôle de perception et que les dits lots soient rayés du rôle d'évaluation parce que ces propriétés ont été révoquées par le Ministère des Terres et Forêts depuis trois ans, et que le conseil ne peut percevoir ces taxes du Ministère;

Owen Brinley lot 35 rang "D"	Taxes dûes\$	5.77
Paul Chauvin, Ptie de 17 rang "C"	Taxes dûes	\$2.71
Ruth Chauvin " " 17" " "G"	" "	2.71
Jerry Horodecky , Ptie de 32 rang "A"	" "	4.20
J.O. Garnier Ptie de 57 rang "I"	" "	5.17
Marcel Gehdron , lot no. 8 rang "R"	" "	5.50
W.W. Madore , p-16 rang "I"	" "	15.63
Pierre Paul Martin , ptie de 11 rang I	" "	1.20
Léonard Vézina, taxe commerce	" "	8.79
Gérard Bolduc, lot no. 38 rang "E"	" "	8.73
Charles Denis Chabot, Ptie de 33 rang "C"	" "	1.50
Robert Déthier Lot no. 121 Rang "F"	" "	1.51

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Claude Brousseau , entretien chemin, "Pont"	\$4.50
Léopold Brousseau , " " "	3.90
Jean Godard , entretien chemin rang "I" été 1962	22.50
Edouard Léonard , entretien chemin , règlement 80	11.50
Lucien Bissonnette, chargement gravier pour chemins	24.00
Josaphat Rouleau, régistrateur, copies de contrats	7.55
La Revue Municipale , abonnements 1962	18.15
Corporation du Comté de Labelle, Chemins de comté 1961-229.82	
Damien David, règlement no. 80	10.50
Jean-Paul Brassard " " "	20.50
Yvan Cédilotte " " "	20.50
François Labonté " " "	6.40
Robert Labonté " " "	12.80
Hopital Ste-Justine , dernière part de souscription	20.00
Librairie St-Viateur, articles de Bureau	18.45
Maitre de Postes de Labelle, timbres-postes	58.00
Joseph A. Lauzon , travaux règlement no. 80	138.52
Rémi Godard , " " " no. 80	138.52

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée .

*George Godard*  
Secrétaire Trésorier

Adoptée  
*Gaston Baudouin*  
Maire

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



9-3-62

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi neuf mars mil-neuf-cent-soixante et deux, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Napoléon Francoeur, Roland Fex, Sinai Brousseau et Henri Terreault, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu unanimement que les minutes de l'assemblée du neuf février mil-neuf-cent-soixante et deux soient adoptées et signées;

Adoptée

Il est résolu que les changements suivants soient entrés au rôle d'évaluation;

Rayer le nom de Gérard Filiatreault et entrer celui de Henri Filiatreault comme propriétaire de partie du lot numéro 38 du rang "A" Canton de Labelle.

Adoptée

Il est unanimement donné avis de la présentation d'un règlement ordonnant que tous les chiens dans les limites de cette municipalité soient tenus attachés ou muselés à défaut de quoi ils pourront être détruit par les personnes nommées à cette fin par le conseil de cette municipalité, soit les inspecteurs agraires, s'ils sont trouvés errants.

Adoptée

Il est résolu unanimement que ce conseil prie instamment l'Honorable Alcide Courcy, Ministre de la Colonisation de bien vouloir accorder à cette municipalité les octrois suivants, pour la réparation de nos chemins municipaux;

Rang "A" Canton de Joly, du lot No. 1 au lot no. 25	\$2,000.00
Rangs "A" & "N" Canton de Joly du lot no. 8 au lot 24	1,000.00
Lac Baptiste et Lac Vert.	
Chemin du Lac Labelle, coté Est à compter du lot numéro 25 du rang "H" jusqu'au lac Cameron, lot no. 53 rang 1 Canton de Labelle soit 17 milles	-----\$10,000.00
Chemin du Lac des Sucrieries ou Codos à compter du lot numéro 1 au lot numéro 125 du rang "E" Canton de Labelle	3,000.00
Montée Brassard, sur les lots no. 3 à 16 rang "G"	3,000.00
Chemin du lac Bélanger, rang "H" et "I" du lot no. 10 au lot no. 17 du rang "H" et 5 à 9 du rang "I"	2,000.00
Chemin Baudart sur les lots nos 25 à 29 rang "H"	2,000.00
Chemin du rang "I" du lot no. 20 au lot no. 30 de même que le lot numéro 5 du rang "C"	-----2,000.00
Chemin des rangs "H" et "G" et montée Chapleau sur les lots nos 35 à 40 des deux rangs	2,000.00

Etant donné que aucun octroi n'a été accordé à cette municipalité pour les chemins depuis deux ans, les membres du conseil espèrent bien obtenir la part de la municipalité dans le budget qui doit être voté à cette fin prochainement.

Adoptée



9-3-62

Il est résolu que les propriétaires de camps ou chalets d'été sur la rive du Lac Labelle soient avisés de ne pas laisser d'automobiles ou de camions en stationnement sur le chemin public vis à vis leurs propriétés en aucun temps. Il devront se construire un terrain de stationnement sur leur propre terrain.

Adoptée

Il est résolu qu'une demande d'alevin soit faite en faveur des lacs suivants ; pour être déposés dans ces lacs cette année.

Lac Labelle, 10,000 truites grises, Lac Caribou, 2,000 truites rouges.  
Lac Vert, 2,000. truites rouges, grand Lac Dauphinais, 2000 truites rouges  
Lac Rat-Musqué, 5,000 truites mouchetées.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Josephat Rouleau, régistrateur, avis mutations pour février 1962	\$1.50
Ministère des Terres & Forêts, copie de cadastre	2.15
Louis Boucet, vérification des livres,	60.00
Commission Scolaire de Labelle, remboursement de taxes du comté	\$ 282.01
" " " Lac Labelle " " " "	66.28
" " " Lac Windigo " " " "	94.50
Canadian Pacific Railway Company, entretien traverse	4.21
Joseph A. Gauzon, règlement numéro 80	124.44
Rémi Godard, " " 80	124.44
Côme Godard, assurance garantie, prime pour 1962	10.00
Ministère de L'Agriculture, Cour d'Eau rang "E"	200.00

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

*George Godard*  
*Secrétaire Trésorier*

*Gaston Baudart*  
*maire*



PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



13 - 4- 62

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi treize avril mil-neuf-cent-soixante et deux, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Sinal Brousseau, Joseph Brousseau, Roland Fex, Napoléon Francoeur et Henri Terreault, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu unanimement que les minutes de l'assemblée du neuf mars mil-neuf-cent-soixante et deux soient adoptées et signées;

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Colonisation de bien vouloir nous obtenir un octroi d'au moins \$2,000.00 pour la réparation du chemin traversant les lots numéros 22 à 32 du rang "H" Canton de Joly, soit de chez monsieur Josaphat Lauzon jusque chez Mlle. Cécile Grenier qui est en très mauvais état.

Adoptée

Il est résolu que sous l'autorité de la loi du temps réglementaire (S.R.Q. 1941) Ch. 2, à partir de minuit et une minute, le dimanche vingt-neuf-avril mil-neuf-cent-soixante et deux, le temps réglementaire dans les limites de cette municipalité soit de quatre heures en retard avec l'observatoire de Greenwich; et ce jusqu'au dimanche vingt-huit octobre mil-neuf-cent-soixante et deux à minuit et une minute alors que le temps réglementaire sera de cinq heures en retard avec l'observatoire de Greenwich.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales pour approbation.

Adoptée

Il est résolu que le défrichement soit continué sur les chemins suivants;

Chemin du rang I, défrichement d'une nouvelle partie ou tracé par remplacer le vieux chemin devenu impassable sur les lots numéros 22, 23, 24 et 25.

Chemin du rang "E"

Chemin du lac Vert et Baptiste

Chemin de la mine de Grenat à compter du lot 14 rang "J" jusqu'au lac Nantel au camp de monsieur J. P. Dallaire, et que monsieur Edouard Léonard soit chargé de ce dernier chemin.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère des Terres & Forêts de bien vouloir ouvrir à la villégiature le contour du lac des Frères pour la vente de terrains ~~aux~~ pour fins touristiques le plus tôt possible étant donné que ce lac est facile d'accès et avantageux pour la construction de chalets d'été sur ses rives.

Adoptée





13- 4 - 62

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie de bien vouloir nous obtenir un octroi d'au moins \$20,000.00 pour la répartition des chemins de cette municipalité conduisant à des établissements touristiques sur les bords de nos lacs et que le Ministère de La Colonisation refuse maintenant d'octroyer ou de faire réparer après avoir fait construire et réparer ces chemins pendant de nombreuses années.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Edgar Leblanc soit engagé pour charroyer du gravier avec son camion sur nos chemins municipaux pour une période d'essai de un mois moyennant salaire de \$3.00 de l'heure, cinq jours par semaine soit du lundi matin au vendredi soir; monsieur Leblanc devra faire rapport au conseil à chaque assemblée du nombre de voyages transportés à chaque jour, et à quel endroit ils auront été déposés et où ils auront été chargés, il recevra les ordres du secrétaire de la municipalité auquel les inspecteurs de voirie, monsieur le maire ou messieurs les conseillers pourront s'adresser pour indiquer les endroits les plus pressants où il doit y avoir du gravier de poser.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Gérald Davies, entretien de chemins	\$11.50
Joseph Terreault, " " "	54.90
Alexandre Terreault " " "	21.45
Ovila Lejeune " " "	15.90
Delphis Jubinville " " "	11.50
Aimé Laporte, camions " " "	94.50
Anthime Pitre, chauffeur " " "	55.53
P. A. Forget, mdises " " "	1.04
Damien David, " " "	149.72
Jean Terreault " " " "	2.50
Eddy Rock " " " "	28.79
André Bélisle " " "	51.28
Formules Municipales " " "	13.38
Josaphat Rouleau Avis mutation de propriétés	1.50
Aurèle Dauphin travaux dégelage de calvettes	39.90

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

*Georges Godard*  
Secrétaire-Trésorier

*Gaston Baudart*  
Maire

9 ~~ix~~- 5 -- 62

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



A une assemblée publique des électeurs municipaux du Canton de Joly, tenue à la salle municipale du Village de Labelle, lieu ordinaire des sessions du conseil, le mercredi neuf mai mil-neuf-cent-soixante et deux, à dix heures de l'avant midi pour procéder à la mise en nomination ~~à~~ aux charges de conseillers municipaux aux sièges numéros 4, 5 et 6 en remplacement de messieurs ; Rolland Fex au siège no. 4, Henri Terreault, au siège no. 5 et Napoléon Francoeur au siège no. 6.

Advenant l'heure de dix heures de l'avant-midi, le président lit l'avis donné pour la présente élection, déclare l'assemblée ouverte et requiert messieurs les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils désirent choisir comme conseillers municipaux aux sièges numéros 4, 5 et 6.

ADMIS

Il est proposé par monsieur Gaston Baudart  
Secondé par monsieur Sinai Brousseau  
Que monsieur Rolland Fex, cultivateur de Labelle soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège no. 4.

Signé; Gaston Baudart

Sinai Brousseau

ADMIS

Il est proposé par monsieur Gaston Baudart  
Secondé par monsieur Sinai Brousseau  
Que monsieur Henri Terreault soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège numéro 5, monsieur Terreault est cultivateur du Canton de Joly.

Signé; Gaston Baudart

Sinai Brousseau

ADMIS

Il est proposé par monsieur Gaston Baudart  
Secondé par monsieur Sinai Brousseau  
Que monsieur Napoléon Francoeur, cultivateur du Canton de Joly soit mis en nomination comme conseiller municipal du Canton de Joly au siège numéro 6.

Signé; Gaston Baudart

Sinai Brousseau

Il est proposé par monsieur ~~Adrien Cormier~~ Damien David,  
Secondé par monsieur Gérard Valiquette  
Que monsieur Adrien Cormier, cultivateur du Canton de Joly soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège no. 4

Signé; Damien Davies  
Gérard Valiquette



9 - 5- 62

ADMIS

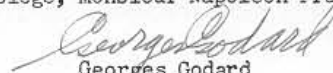
Il est proposé par monsieur Damien Davies  
Secondé par monsieur Gérard Valiquette  
Que monsieur Réal Bélisle, cultivateur de Labelle soit mis en nomination comme  
conseiller municipal au siège numéro 5.

Signé; Damien Davies  
Gérard Valiquette

Advenant l'heure de midi , le président déclare l'assemblée  
close, ont été mis en nomination comme conseillers municipaux du Canton de Joly  
au siège numéro 4, messieurs Rolland Fex et Adrien Cormier, au siège no. 5  
messieurs Henri Terreault et Réal Bélisle, au siège numéro 6 monsieur Napoléon  
Francoeur.

Comme il y à plus que le nombre voulu de candidat s à élire  
aux charges de conseillers municipaux aux sièges numéros 4 et numéro 5, j'ordonne  
que la votation se fasse, lundi le quatorze mai mil-neuf-cent-soixante et deux  
entre huit heur du matin et six heure du soir à la salle municipale du Village de  
Labelle.

Comme il n'y à que le nombre voulu de candidats à élire à  
la charge de conseiller municipal au siège numéro 6 je proclame élu par acclama-  
tion comme conseiller municipal à ce siège, monsieur Napoléon Francoeur.

  
Georges Godard

Président d'Election

Je soussigné Napoléon Francoeur ayant été élu conseiller  
municipal du Canton de Joly , au siège numéro 6 jure sur les Saints-Evangiles que  
je remplirai bien et fidèlement les devoirs de cette charge et ce au meilleur de  
mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle, ce huitième jour du mois  
de juin mil-neuf-cent-soixante et deux.

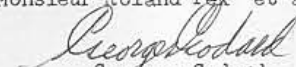
4/4

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorier

A la suite de la votation, le résultat fut le  
suivant;

Roland Fex, 120 votes , Adrien Cormier 52 votes majorité de 74 voix  
Henri terreault 107 votes , Réal Bélisle 69 votes majorité de 38 voix

En conséquence je proclame élu comme conseiller  
municipal du Canton de Joly, au siège no. 4 Monsieur Roland Fex et au siège  
no. 5 monsieur Henri Terreault.

  
Georges Godard

Président d'Election

PROVINCE DE QUEBEC  
 COMTE DE LABELLE  
 CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



11 -5- 62

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi onze mai mil-neuf-cent-soixante et deux, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Sinai Brousseau, Roland Fex, Napoléon Francoeur et Henri Terreault, formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du treize avril mil-neuf-cent-soixante et deux soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que l'arrondissement de voirie de monsieur Joseph Terreault soit étendue jusque à la Montée Brassard à l'avenir au lieu de se terminer chez monsieur Vennat; que messieurs Damien Davies, René Clot et Emilien Charette soient avisés que leurs services comme inspecteurs de voirie ne seront plus requis à l'avenir et que monsieur René Jubinville soit nommé inspecteur de Voirie pour l'arrondissement compris entre la route Labelle-La Minerve, et la propriété de Mlle. Cécile Grenier, ensuite de la route de LaMinerve en passant par chez monsieur Gaston Baudart jusque chez monsieur Emilien Charette et de chez monsieur Ovila Lejeune jusque chez monsieur Réal Bélisle, y compris l'embranchement conduisant chez monsieur Damien Davies, et ensuite du chemin du bord du lac Labelle jusque chez monsieur René Clot et au lac Bélanger.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie de bien vouloir nous obtenir les services du grédeur mécanique du Ministère, le plus tôt possible étant donné que nos chemins sont en très mauvais état et ont grandement besoin de réparation et d'entretien.

Adoptée

Il est résolu que la cloture de la montée Chapleau soit reconstruite par l'inspecteur municipal aux endroits où elle est en mauvais état.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Daniel Brousseau , fils,	Travaux chemins règlement 82	\$71.11
Robert Saindon	" " "	6.40
Yvan Cédilotte	" " "	66.89
André Bélisle	" " "	12.80
Alcide Miljours	" " "	12.80
Eugène Rock	" " "	19.85
Eddy Rock	" " "	36.51
Henri Terreault	" " "	34.41
Jean Terreault	" " "	56.22
Sinai Brousseau	" " "	5.75
Jean-Paul Brassard	" " "	\$114.69 <del>83.25</del>
Adélard Brunet	" " "	55.00
Yvon Brunet	" " "	21.00
Edgar Lebianc	" " "	187.40



11- 5-62

Gérard Brisson, Travaux de chemins , règlement no. 82	\$35.86
Roger Bisson , " " " " "	68.00
Gérard Valiquette " " " " "	57.72
Roland Godard " y " " "	11.50
Gérard Laurin " " " " "	24.82
Emilien Charette " " " " "	22.00
Joseph Brousseau, fils de Jos " " " "	13.30
Joseph Terreault " " " " "	21.67
Alexandre Terreault " " " " "	3.80
Germain Godard " " " " "	82.20
Jean Godard " " " " "	89.88
Lucien Giroux " " " " "	46.14
Roland Fex " " " " "	46.14
Gérald Godard " " " " "	56.42
Damien Brisson " " " " "	35.86
Wilfrid David , fils" " " " "	51.28
Edouard Léonard " " " " "	129.50
Corporation du Comté de Labelle, taxe pour l'année 1962	530.76
Adoptée	

Il est résolu que la séance soit levée.

*Georges Godard*  
Sec Trés

Adoptée  
*Gaston Baudart*  
Maire

Je soussigné Roland Fex, ayant été élu conseiller municipal du Canton de Joly, au siège numéro 4 jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité, Ainsi Que Dieu me soit en aide.

*Roland Fex*

Assermenté devant moi à Labelle, ce huitième jour du mois de juin mil-neuf-cent-soixante et deux.

*Georges Godard*  
Secrétaire-trésorier

Je soussigné Henri Terreault, ayant été élu conseiller municipal du Canton de Joly, au siège numéro 5, jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

*Henri Terreault*

Assermenté devant moi à Labelle, ce huitième jour du mois de juin mil-neuf-cent-soixante et deux .

*Georges Godard*  
Secrétaire-trésorier



8- 6- 62

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi huit juin mil-neuf-cent-soixante et deux, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Sinai Brousseau, Roland Fex, et Henri Terreault, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du onze mai mil-neuf-cent-soixante et deux soient adoptées et signées .

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à La Compagnie de Téléphone Bell du Canada de bien vouloir nous donner les conditions à remplir pour l'installation d'un téléphone public à l'extérieur, étant donné que monsieur Léonidas Desgroseillers demande ce service près de chez lui sur la ligne nouvellement construite et que la Compagnie ne semble pas disposée à en faire l'installation.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Emilien Charette soit remercié de ses services comme estimateur de cette municipalité étant donné que son emploi actuel qui est de caractère permanent ne lui permet pas de pouvoir prendre part à la confection du nouveau rôle d'évaluation cette année.

Et que monsieur Alexandre Terreault soit nommé estimateur en remplacement de monsieur Charette.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Oscar Saindon, inspecteur agraire de cette municipalité soit aviser de bien vouloir inspecter la cloture dans la ligne de division de ~~l'appropriété xxxxx~~ ~~xxxx~~ de monsieur Josaphat Lauzon, lot 31 rang "H" avec le lot no. 30 du même rang, propriété de monsieur Adrien Cormier et de faire rapport au conseil, de même que la cloture de ligne entourant le terrain de l'ancienne écale no. 2 propriété de monsieur Wilfrid Machabée et de faire rapport, cette dernière cloture ne devra comprendre que trois cotés, non pas le front qui fait face à la route Labelle-La Minerve.

Adoptée

Il est résolu que les propriétaires de terrains de villégiatures au lac des Sucrieries qui désirent faire faire un détournement du chemin public dans le but de libérer leurs lots en faisant passer ce chemin à l'arrière de ces propriétés le fassent à leur frais et dépens, et que les travaux qui seront exécutés pour ce détournement ~~ix~~ soit sujets à l'approbation de l'inspecteur municipal de Voirie avant d'être acceptés par le conseil.

Adoptée





8- 6- 62

acceptés et payés;

Il est résolu que les comptes suivants soient

La Compagnie Forano Limitée , 1 lame de grédeur	\$35.96
Canadian Pacific Express Company , transport de lame	1.75
Canadian Pacific Railway Company , entretien traverse Ch. Fer	4.21
Fernando Machabée , travaux pelle mécanique fossés	40.00
Les Produits Ciment l'Annonciation , tuyau calvettes	38.69
René Clot , entretien de chemins, règlement <del>138</del> 82	32.04
Edgar Leblanc , charroyage de gravier , camion	372.00
Henri Terreault , travaux chemins, entretien	3.80
Jean Terreault , " " "	36.00
Joseph A. Lauzon , travaux règlement 82	10.20
Joseph Terreault , " " 82	7.20
Jean-Godard , " 2 82	20.50
Damien David , " " 82	75.05
Jean-Paul Brassard , " " 82	43.60
Yvan Cédilotte , " " 82	26.84
Wilfrid David Fils , " " 82	10.20
François Laborté , " " 82	20.50
René Jubinville , " " 82	37.76
Ovila Lejeune , " " 82	20.60
Eddy Rock , " " 82	34.26
Armand Rock , " " 82	28.14
Gérald Godard , " " 82	30.74
Raymond Marier , " " 82	20.50
Sinai Brousseau , " " 82	30.30

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

*Geo Godard*  
Secrétaire-Trésorier

Adoptée  
*Gaston Baudart*  
Maire.

13-7-62

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi treize juillet mil-neuf-cent-soixante et deux, à laquelle session sont présents : monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Sinai Brousseau, Roland Fex, Napoléon Francoeur et Henri Terreault, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du huit juin mil-neuf-cent-soixante et deux soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite au Ministère de La Voirie de bien vouloir prendre à sa charge pour entretien à l'avenir, le chemin conduisant de la route Labelle-La Minerve dans le rang "H" du Canton de Joly jusque au lot numéro 60 du rang "1" Canton Labelle sur la rive du lac Cameron, qui est un chemin de grande communication puisqu'il relie les comtés de Labelle et de Papineau et les villages ou paroisses de Labelle et de Vendée.

Attendu que le Ministère de la Colonisation a discontinué depuis plus de deux ans de distribuer des octrois pour la réparation de ce chemin qui étant bordé de résidences d'été aussi bien que de cultivateurs est devenu le chemin le plus achalandé de la municipalité après la grande route numéro 11 et que la municipalité ne peut suffire à la tâche pour en effectuer l'entretien convenablement n'ayant pas l'outillage ne les revenus nécessaires pour le faire.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Ministre de La Voirie à Québec.

Adoptée

Il est résolu que le chemin public près de la maison de monsieur Léonidas Desgroseillers et aussi près de chez monsieur Maurice Brisson soit visité afin de s'assurer s'il ne serait pas possible de détourner l'eau de façon à éviter des dommages à la propriété privée, si c'est bien l'eau du chemin qui cause des dommages à ces propriétés.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite au Ministère des Travaux Publics à Ottawa de bien vouloir tenir compte du fait que le conseil de cette municipalité n'a pas d'objection à ce que le quai du lac Labelle, situé sur le lot numéro 25 du rang "H" Canton de Joly soit démoli; à condition toutefois que le terrain sur lequel est construit le Quai soit transporté par le Ministère des Travaux Publics à la Corporation Municipale du Canton de Joly qui pourra en disposer à son gré par la suite.

Adoptée



13-7-62

Il est résolu que le secrétaire communique avec les propriétaires de l'ancienne propriété du Docteur Bélisle, au lac Caribou concernant le chemin privé construit par ce dernier reliant les lacs Vert et Caribou, à savoir s'il serait possible de verbaliser ce chemin afin que la municipalité puisse en assumer l'entretien à l'avenir.

Adoptée

Il est résolu que le salaires payés aux employés de la municipalité préposés à l'entretien des chemins soit fixé à \$1.00 de l'heure à l'avenir pour les journaliers, à l'exclusion toutefois des travaux exécutés au moyen de subventions des gouvernements Fédéral et Provincial alors qu'il faudra suivre l'échelle des taux établie.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite au Ministère de La Colonisation à Québec de bien vouloir révoquer la vente à monsieur Orient Paradis du lot numéro 1 du rang Vll Canton de Marchand, comté de Labelle, le plus tôt possible étant donné qu'il ne rempli pas ses obligations envers le Ministère .

Et ce parce que monsieur Paradis est un indésirable qui ne mérite aucunement les avantages offerts par le Ministère; il a quitté son foyer en 1958 abandonnant son épouse et ses 10 enfants en bas age, qui sont depuis 4 ans à la charge du Gouvernement et de la Municipalité du Canton de Joly que la famille habitait en 1958.

Monsieur Paradis qui est en bonne santé et ne travaille que très rarement dépense à la boisson le peu d'argent qu'il gagne sans aider d'aucune façon au soutien de son épouse et de ses enfants.

Adoptée

Il est résolu que les évaluateurs lors de la confection du rôle d'évaluation cette année soient invités à augmenter le taux de la table servant de base à l'évaluation municipale d'environ 100% de façon à se rapprocher autant que possible de la valeur réelle des immeubles tel qu'exigée par le Code Municipal de La Province de Québec .

Adoptée

Avis de motion est unanimement donné de la présentation d'un règlement ordonnant la réparation et l'amélioration de divers chemins de la municipalité conformément au programme d'encouragement aux Travaux d'Hiver dans les municipalités organisé par les Gouvernements Fédéral et Provincial et autorisant un emprunt temporaire pour une somme de \$9,000.00 pour en payer le coût en attendant le paiement des subventions par les deux gouvernements pour ces travaux qui seront exécutés pour un montant ne dépassant pas \$10,000.00 dont ~~10%~~ 10% du montant dépensé sera payé par la municipalité à même son budget régulier de l'année.

Adoptée

Il est résolu unanimement que ce conseil approuve le plan préparé par monsieur Paul F. Boisvert, arpenteur-géomètre en date du 26 mai 1962 montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 27-E du rang "G" Canton de Joly, comté de Labelle laissant voir un chemin public ou route de 66 pieds de largeur et deux rues ou chemins de 40 pieds de largeur chacun de même que les subdivisions de terrains numéros 27-E -1 à 27-E-28 inclusivement.

Et aussi un autre plan que le conseil approuve préparé par le même arpenteur-géomètre montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 1 du Canton de Labelle en date du 20 juin 1962 laissant voir des rues



13- 7 - 62

Sur chemins publics de 40 pieds de largeur chacun de même que la subdivision des terrains numéros 1-1 à 1-30 inclusivement.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Edgar Leblanc, charroyage de gravier avec camion	\$603.00
Germain Godard, grédage du chemin du lac Clair	15.00
Jean Godard " " " " " "	10.60
Cercle de Fermières, don pour 50e prêtrise A. Fauteux	10.00
Armand Rock, entretien de chemins	21.67
Josaphat Rouleau, Régistrateur, avis de mutation	2.00
Formules Municipales, papeterie de Bureau	19.84
Léo Miljours, érochage de chemin, lac Caribou	10.80
Sinal Brousseau " " "	1.80
René Jubinville " " "	9.00
Ovila Lejeube entretien de chemin	3.60
Aristide Lavigne, Bull-Dowzer à Lac Sucrieries	15.00
Joseph Terreault, entretien de chemins	7.10
Rock Brassard, 700 verges de graviers à .05c	35.00
Gérard Nantel, érochage du chemin Lac des Sucrieries	17.70
Galipeault & Frères, entretien de chemin d'hiver	87.50
Fernando Machabée, "/ " " "	\$ 9,443.50
Imprimerie de Paineauville, papeterie de bureau	9.16
Canadian Pacific Railway Company Ent. Traverse	8.42
Daniel Brousseau, netretien de chemins	8.00
Jacques Cédilotte, entretien de chemins	24.37
Joseph Brousseau, " " "	3.60
Joseph Terreault, " " "	14.65

Il est résolu que la séance soit levée .

Adoptée

*Georges Godard*  
Secrétaire Trésorier

*Gaston Boudart*  
Maire



10 -8-62

PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi dix août mil-neuf-cent-soixante et deux, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Sinai Brousseau, ~~Roland Fex~~, Napoléon Francoeur et Henri Terreault formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du treize juillet mil-neuf-cent-soixante et deux soient adoptées et signées;

Adoptée

Il est résolu unanimement que la résolution adoptée à la dernière session régulière du conseil de cette municipalité tenue le 13 juillet 1962 concernant la démolition du quai du lac Labelle, soit annulée à toutes fins de droits.

Après avoir fait enquête et obtenu de plus amples informations, le conseil en est venu à la conclusion qu'il faut conserver ce quai public construit sur le lot numéro 25 du rang "H" C anton de Joly, et ce à la suite de nombreuses protestations de la part du public en général et des contribuables de cette municipalité en particulier.

Le conseil s'en tient à la résolution adoptée l'an dernier et demande au Ministère des Travaux Publics à Ottawa un octroi pour la réparation de ce quai, que le niveau du plancher soit abaissé d'environ quatre pieds à cause du niveau actuel des eaux du lac et que les clotures soient placées à 29 pieds l'une de l'autre de chaque coté du chemin d'accès à ce quai vers le chemin public, et que ces travaux soient exécutés cette année.

Adoptée

Il est résolu que messieurs ; Maurice Brisson, Sinai Brousseau et Henri Terreault soient autorisés à se rendre visiter le chemin en face de la propriété de madame Lionel Lacroix au Lac Labelle dans le but de diviser autant que possible la quantité d'eau provenant de la montagne voisine, en temps de pluie, en parts égales à travers les propriétés de messieurs ; Adrien Brassard, Lionel Lacroix, Gaston Turcot et Roméo Allard dans le but d'éviter des dommages à ces terrains.

Adoptée

Il est résolu que avis soit donné à monsieur Beauchênes d'avoir à placer le ponceau dans le fossés du chemin public sous son entrée de façon à ce qu'il ne nuise en aucune façon à l'écoulement des eaux du chemin à défaut de quoi le conseil sera forcé de faire exécuter ces travaux aux frais de monsieur Beauchênes sans autre avis.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite à l'Honorable Procureur Général de La Province de Québec de bien vouloir organiser une patrouille policière de nuit dans les paroisses situées au sud du Lac Sagouay dans le comté de Labelle, comprenant Nominingue, Bellerive, Ste-Véronique, l'Ascension, L'Annonciation, La Macaza, La Minerve, Labelle et La Conception.

Cette patrouille nocturne aurait certainement pour effet immédiat de limiter le nombre des délits qui ne cessent d'augmenter la nuit dans la région, et de plus elle contribuerait à accélérer le service de constatation et d'ordre à l'occasion d'accidents de la route, qui sont fort nombreux dans la région, en permettant aux agents de la paix de se rendre plus rapidement sur les lieux d'accidents d'automobiles dans notre région, attendu que présentement il faut attendre les officiers de Mont-Laurier et de Ste-Agathe des Monts qui sont à 50 milles de Labelle et de la région avoisinante.

Adoptée



10-8-62



Il est résolu que monsieur Paul-Emile Francoeur soit nommé estimateur de cette municipalité en remplacement de monsieur Alexandre Terreault démissionnaire.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Louis Doucet, comptable de Bellerive, soit nommé Vérificateur des livres et comptes de cette corporation pour l'année 1962 aux mêmes conditions que l'an dernier, soit \$50.00 pour son travail.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à La Commission d'Assurance Chômage, à son Bureau-Chef à Ottawa de bien vouloir faire nommer un agent des réclamations à Labelle qui pourrait remplir ou aider à remplir les formules requises pour demander les prestations d'assurance chômage.

Le conseil est informé que des personnes agissant ainsi dans divers endroits, comme agents de La Commission, et les réclamant qui pour une grande partie ne sont pas familiers avec les formalités à remplir pour obtenir les prestations en sont grandement aidées et on leur évite par le fait même la perte d'une ou deux semaines de prestations pour n'avoir pas rempli à temps ou pour avoir mal rempli les formules prescrites par le bureau .

Labelle étant le centre géographique des paroisses de La Minerve, La Conception, La Macaza et même de l'Annonciation, il serait à recommander qu'un agent soit placé aussitôt possible à Labelle puisqu'il n'y a pas de possibilité d'organiser de bureau permanent à Labelle comme il avait été demandé il y a quelques années.

Adoptée

Il est résolu que le règlement numéro 83 ordonnant la réparation, l'amélioration, le nettoyage, le défrichage et la pose de nouveaux ponceaux dans les chemins de cette municipalité mentionnés au dit règlement et autorisant un emprunt temporaire par billets pour en payer le coût pour un montant ne dépassant pas \$10,000.00 en vertu du programme d'encouragement aux Travaux d'hiver dans les municipalités soit et est adopté.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite à La Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser cette Corporation à emprunter pour une période ne dépassant pas douze mois, une somme de \$9,000.00 pour payer le coût des travaux de réparations aux chemins, qui doivent être exécutés dans cette municipalité conformément au programme d'encouragement des Travaux d'hiver dans les municipalités et plus particulièrement au règlement numéro 83 adopté ce jour par le conseil municipal et dont copie certifiée sera adressée au département.

Et ce en attendant le paiement de la subvention par les gouvernements Fédéral et Provincial qui sera versée à cette municipalité dans le cadre de ce programme.

Le taux d'intérêts à être payé sur cet emprunt qui sera contracté au moyen de billets temporaires ne dépassera pas 6%.

Adoptée





10-8-62

Il est résolu unanimement que demande soit faite à l'Honorable Ministre de La Voirie de bien vouloir payer à cette Corporation le montant dû depuis avril 1962 pour l'entretien d'hiver des chemins de cette municipalité pour la saison 1961-62.

Le paiement pour entretien des chemins d'hiver jusqu'en 1960 a toujours été fait aux corporations municipales et aux entrepreneurs en mai ou juin de chaque année; or comme nous sommes maintenant au mois d'août, que les factures et autres formalités ont été remplies en avril dernier et transmises aussitôt au Ministère qui en a approuvé le paiement, les membres du conseil se demandent pourquoi le Ministère n'a pas fait parvenir plus tôt le paiement de ces travaux d'entretien à notre Corporation et éviter ainsi le paiement d'un montant considérable en intérêt sur l'emprunt pour payer le coût des travaux.

Le conseil demande aussi à l'Honorable Ministre de La Voirie si les montants d'octrois qui étaient versés aux municipalités par le Ministère de La Colonisation pour travaux de réparations et d'améliorations de chemins municipaux sont maintenant payés par le Ministère de La Voirie depuis que La Colonisation a abandonné de verser des octrois de ce genre en 1960.

Les chemins de cette municipalité étant en très mauvais état et la corporation n'ayant pas les revenus suffisants pour exécuter les travaux de réparation de ses 70 milles de chemins municipaux, nos conseils municipaux se demandent avec anxiété ce qui adviendra de nos chemins municipaux dans deux ou trois ans s'il n'y a pas de changements dans la politique gouvernementale.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient adoptés et signés;

Royal Insurance Company, prime assurances, responsabilité civile et Patr.	\$318.35
Edgar Leblanc, gravelage de chemins	345.00
Maitre de postes de Labelle, timbres postes	29.00
Maurice Labonté, érochage de chemin	22.00
Oscar Saindon, inspection de clotures	3.00
Gérard Laurin, entretien de chemins	9.00
Daniel Brousseau " " "	3.00
Eddy Rock, érochage chemin	7.90

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

*Georges Godard*  
Secrétaire-Trésorier

*M. F. F. F.*  
Pro. Maire

14-9-62

PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT ET COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi quatorze septembre mil-neuf-cent-soixante et deux, à laquelle session sont présents; Monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Sinai Brousseau, Roland Fex, Napoléon Francœur et Henri Terreault, Formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du dix août mil-neuf-cent-soixante et deux soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil proteste énergiquement contre l'octroi d'un permis pour la vente de liqueurs alcooliques à monsieur Bertrand Rioux dans les limites de cette municipalité étant donné qu'il y a suffisamment de permis d'octroyés pour répondre aux besoins de la population de même que pour le public voyageur en général.

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Edgar Leblanc, charroyage de gravier pour chemins	\$148.00
Jacques Labelle, érochage de chemin	2.50
Eddy Rock " " "	6.00
Armand Rock " " "	9.00
Aimé Laporte entretien chemin tracteur	15.00
Royal Insurance Company, surprime pour travaux hiver	240.70

Adoptée

Il est résolu que le salaire de monsieur Edgar Leblanc avec son camion pour gravelage de chemin soit fixé à \$4.00 de l'heure à compter du 10 août, y compris le chargement.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à M<sup>te</sup>. Conrad Prénoveau de bien vouloir faire nommer par le conseil de cette municipalité à l'avenir les conducteurs de travaux employés à la réparation des chemins suivant octroi du Ministère de la Colonisation.

Adoptée

Il est résolu que des soumissions Publiques soient demandées pour le ramassage des vidanges sur la rive des lacs Sucreries et Cameron dans les limites de cette municipalité, soit tous les lundis de chaque semaines durant les mois de juin, juillet, août et septembre, et tous les vendredis de chaque semaine durant les mois de juillet et août.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère des Travaux Publics à Ottawa de bien vouloir faire construire un mur de soutainement sur les rives de la rivière Rouge vis à vis les lots numéros 39 et 40 du rang "H" Canton de Joly ou des dommages



14-9-62

sont causés aux propriétés riveraines à chaque année lors de la crue des eaux.

Adoptée

Il est résolu que la clôture de la montée Chapleau vis à vis les lots numéros 35 et 36 du rang "H" Canton de Joly soit reconstruite avec l'octroi accordé pour travaux d'hiver.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

*Gaston Baudart*  
*Secrétaire Trésorier*

*Napoléon Francoeur*  
*Pr. J.M.*

12-10-62

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions du conseil, le vendredi douze octobre mil-neuf-cent-soixante et deux, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Sinai Brousseau, Roland Fex, Napoléon Francoeur et Henri Terreault formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu unanimement que les minutes de l'assemblée du quatorze septembre mil-neuf-cent-soixante et deux soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que la somme de \$15.00 soit payé à monsieur André Terreault pour le ramassage des vidanges le mardi après la fête de l'Action de Grace alors que son contrat était expiré.

Adoptée

Il est résolu que le rôle d'évaluation tel que dressé par les estimateurs pour l'année 1962 soit homologué après avoir fixé à \$6,000.00 l'évaluation des propriétés du C anadien Pacifique pour terrain du Chemin de Fer,

Adoptée

Il est résolu que des travaux soient effectués au chemin de la Chapelle, soit le fauchage du chemin, la pose de calvettes ou c'est absolument nécessaire et la pose de quelques voyages de gravier.

Adoptée.

12- 10- 62



Il est résolu que ce conseil emprunte de La Banque Provinciale du Canada à Labelle une somme ne dépassant pas \$9,000.00 sur billet portant intérêts au taux de 6% l'an, à ce pour une période de douze mois pour payer le coût de la main-d'oeuvre employée aux travaux d'hiver dans la municipalité en attendant le remboursement des octrois des gouvernements Fédéral et Provincial relativement à ces travaux.

Adoptée

Il est résolu que cette Corporation autorise le Ministère des Affaires Municipales de Québec à transporter à La Banque Provinciale du Canada à Labelle, le montant qui sera payable à cette municipalité en vertu du programme d'Encouragement aux Travaux d'Hiver dans les municipalités (1962-63); et ce jusqu'à concurrence de la somme de \$9,000.00 provenant des gouvernements Fédéral et Provincial suivant l'entreprise numéro 00008 approuvée le 15 octobre 1962 par les deux gouvernements.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Edgar Leblanc, charroyage de gravier	\$240.00
Adélarde Bélanger, réparations de clotures montée	3.00
Crown Equipment co. Ltd, articles de bureau	15.85
Roger Bisson, réparation de cloture de ligne	34.80
Formules Légales Provinciale Enr-G rôle évaluation	59.16
Canadian Pacific Express	2.85
Adalbert Ste-Marie, grédeur pour chemins	264.00
Gaétan Godard, entretien de chemin, érochage	29.00
Germain Godard, " " "	9.00
Josaphat Rouleau, avis de mutations de propriétés	2.00
Daniel Brousseau, entretien de chemins	7.50
René Jubinville, " " "	16.00
Sinai Brousseau, " " "	4.60
Jean Godard, " " "	17.00
Philippe Lauzon, gravier pour chemins 1,020 verges	28.50
Pierre Francoeur., érochage de chemins	29.00
Armand Rock, " " "	27.00
Gérald Godard, " " "	9.00
<del>xxxx</del> Oscar Saindon, Vidanges 1962 lac Labelle	400.00
André Terreault, vidanges 1962, lac Labelle	400.00
Joseph Terreault, entretien de chemins	33.00
Paul-Emile Francoeur, " " " érochage	30.00
Adelmard Blais, érochage de chemin, lac Vert et Clair	28.50

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

*Geo Godard*  
Secrétaire Trésorier

Adoptée  
*Gaston Baudant*  
Maire



9-11-62

PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT D' COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi neuf novembre mil-neuf-cent-soixante et deux à laquelle session sont présents; Monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Sinai Brousseau, Maurice Brisson, Roland Fex, Napoléon Francoeur et Henri Terreault, formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu unanimement que les minutes de l'assemblée du douze octobre mil-neuf-cent-soixante et deux soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que le contrat signé par cette municipalité avec monsieur Fernando Machabée le 9 février 1962 soit annulé et résilié à toutes fins de droit pour ce qui est de l'entretien des chemins d'hiver de cette municipalité pour une période de 5 ans pour le prix de \$175.00 le mille.

Et qu'un nouveau contrat soit signé avec monsieur Machabée pour une période de 5 ans également à compter de l'hiver 1962-63 pour le prix de \$250.00 le mille de chemin entretenu par année.

Etant donné l'augmentation de de plus de \$3,000.00 dans le montant du contrat l'entrepreneur devra sabler le chemin non seulement dans les côtes et les endroits dangereux pour la circulation mais partout où ce sera nécessaire de le faire durant chaque saison d'hiver et il devra déboucher les bords des calvettes, faire des fossés dans la neige ou la glace pour le bon écoulement des eaux de la fonte des neiges, sans quoi il sera responsable des dommages causés à la chaussée et aux chemins qu'il entretient l'hiver; et le conseil se réserve le droit d'exécuter lui-même ces travaux et d'en charger le coût à l'entrepreneur si les chemins ne sont pas entretenus convenablement assez tôt le matin pour le transport des enfants aux écoles, et si lors de dégel les calvettes, ponceaux et fossés ne sont pas ouverts et surveillés, ou bien si il n'y a pas de sable de posé quand cela deviendra nécessaire de le faire.

Adoptée

Il est résolu que la soumission de monsieur Thomas Millette pour le ramassage des Vidanges aux lacs des Sucrieries et Cameron soit acceptée pour la somme de \$3.50 par camps situés dans les limites de cette municipalité, il sera aussi loisible à monsieur Millette de réclamer le paiement des propriétaires de chalets situés dans les limites des municipalités voisines sur les rives des mêmes lac ou sur son parcours; et qu'un contrat soit signé avec monsieur Millette à cette fin.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de l'Agriculture de Québec de bien vouloir faire faire le printemps prochain par le Service du Drainage, un embranchement au Cour d'Eau du rang "E" construit en 1960 et ce de façon à égoutter les lots numéros 4, 5 et 6 du rang "D" Canton de Joly qui ne sont pas actuellement égoutés par ce cour d'eau.

Les propriétaires des lots numéros 4, 5 et 6 étant chargés de payer leur quote-part du montant réclamé par le Ministère de l'Agriculture il s'ensuit qu'ils devraient bénéficier des avantages procurés par ce cour d'eau pour l'égouttement d'une partie de leurs terres; et qu'un ingénieur soit délégué pour visiter les lieux le printemps prochain, au mois de mai, afin de vérifier sur place le bien-fondé de cette demande.

Adoptée



Il est résolu que la Corporation du Comté de Labelle soit avisée que la valeur des propriétés imposables inscrites au rôle d'évaluation de cette municipalité a été portée à \$1,461,700.00 lors de la confection du nouveau rôle d'évaluation cette année de \$ 616,200.00 QU'elle était en 1961 .

Et que la différence entre les deux montants qui est considérable s'explique du fait que les estimateurs ont doublé cette année les montants utilisés comme base ou barème lors de la confection du rôle d'évaluation, ce qui a eu pour résultat de doubler la valeur du rôle d'évaluation cette année dans la municipalité , en comparaison avec les années passées , et ce dans le but de rapprocher autant que possible le montant d'évaluation des propriétés de la valeur réelle demandée par le Code municipal.

En conséquence, en tenant compte de l'augmentation annuelle par la construction de nouvelles bâtisses et en ayant conservé l'ancienne échelle servant de base à la confection du rôle d'évaluation cette année serait de \$730,850.00 ou 50% du montant du rôle actuel.

Demande est donc faite aux membres du comité chargé de la revision des rôles d'évaluation de bien vouloir tenir compte de ce fait lors de l'ajustement des évaluations de chaque municipalité du Comté.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

TRAVAUX D'HIVER (1962-63) Règlement numéro 83 ( du 15 octobre au 10 nov.)

René Jubinville	\$ 198.50	Edgar Leblanc	\$ 263.20
Guy Baudart	200.20	Roland Paradis	123.20
Damien David	110.60	Jean-Yves Marinier	16.80
Lionel Breton	77.00	Josaphat Clément	16.80
Philippe Lauzon	162.40	André Bélisle	78.40
Eddy Rock	200.20	Rock Brassard	16.80
Armand Rock	205.80	Charles Brassard	56.00
Gérard Laurin	21.00		
Adélarde Brunet	72.80		
Sinaï Brousseau	102.20		
Joseph Brousseau (Daniel)	103.60	Produits Ciment (calvettes)	\$761.30
Joseph Brousseau (Jos)	107.80	Geo. Godard ,Evaluation	114.50
Daniel Brousseau	252.00	Formules Municipales	3.57
Edouard Léonard	98.00	Village de Labelle (loyer)	50.00
Auguste Lauzon	173.60	Maitre de postes	
Jean-Paul Brassard	235.20	(Timbres Ass. Chômage	169.08
François Labonté	145.60	Edgar Leblanc )camion)	129.16
Bernard Labonté	22.40	Canadian Pacific Trav.	4.21
Ivan Cédilotte	201.60	Coopérative (broche)	19.74
Paul-Emile Francoeur	233.60	Mgr. Villeneuve (bulletin)	10.00
Arthur Francoeur (fils)	233.60		
Henri Terreault	221.20		
Roger Terreault	154.00		
Joseph Terreault	43.40		
André Terreault	44.80		

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

*Geo. Godard*  
Sec. Trésorier

*Gaston Baudart*  
Maire





14 - 12 - 62

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi quatorze décembre mil-neuf-cent-soixante et deux, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Sinai Brousseau, Roland Fex, Napoléon Francoeur et Henri Terreault formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du neuf novembre mil-neuf-cent-soixante et deux soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que la somme de \$20.00 votée à chaque année pour souhaits des fêtes dans les journaux soit versée cette année pour le dépouillement d'un arbre de Noël pour les enfants de la paroisse.

Adoptée

Il est résolu que le contrat pour le ramassage des vidanges au lac Labelle soit accordé à monsieur Oscar Saindon pour le même parcours que l'an dernier soit de la ligne de la Succession Raoul Vennat jusque chez monsieur François Genet à l'Hotel La Clairière inclusivement, pour le prix de \$500.00 pour la saison d'été 1963.

Et qu'un autre contrat soit accordé à monsieur André Terreault pour l'autre partie du lac Labelle comprise entre la ligne de monsieur Bourdon et Vennat pour se continuer cette année jusque à la fermeture du lac Brochet au rapide jusqu'au dernier camp construit sur le chemin et ce pour le prix de \$600.00 y compris les déchets qui seront transportés de l'autre côté du lac comme les années passées.

Ces contrats seront pour le ramassage tous les lundis à compter du premier juin jusqu'au premier octobre 1963 et tous les vendredis des mois de juillet et août.

Et que demande soit de nouveau faite à monsieur Thomas Millette s'il accepte le contrat pour le ramassage des vidanges au lac des Sucrieries et Cameron l'été prochain pour le prix de \$3.50 par camp tel que demandé dans sa soumission.

Adoptée

Il est résolu que les propriétés suivantes soient mise en vente pour taxes par le Conseil du Comté de Labelle en mars prochain pour défaut du paiement des taxes municipales et scolaires dûes sur les dites propriétés pour les années 1961 et 1962; à moins qu'un règlement de ces taxes ne soit fait avant le 31 décembre 1962 prochain.

Paul Brisson, partie du lot 15 du rang "G" Joly	\$3.00
Léopold Brière " " " 25 " " "H" Joly	35.33
Jean-Pierre Côté lot 5 du rang "O" Joly	14.80
Emile Carrière lot 101 du rang "E" Canton Labelle (Sucrierie)	14.77
Léonidas Desgroseillers ptie des lots 29 et 30 rang "B" Labelle	56.03
Edouard Daigle 5 rang "E" Canton Labelle (Lac Sucrierie)	18.34
F.G. Daley 60 rang "E" " " " "	16.27
Emile Labonté 17 et 18 du rang "A" Joly	54.07
Mlle. Anna Lafontaine 8 et 9 rang "B" Joly	81.58
Georges Lauzon Ptie de 6 rang "D" Joly	9.91
Raoul Meilleur Ile "B" Rang "N" Joly	16.33
Gaston Nantel 30 rang "E" Canton Labelle, (Lac Sucrierie)	8.68
Richard Roberts Ptie de 15 rang "N" Joly (Lac Baptiste)	14.80
Claude de Carufel lots 5,6,7, 8 rang "I" Joly (Lac Bélanger)	148.50

Adoptée



Il est résolu que les comptes suivants  
soient acceptés et payés;

(TRAVAUX D'HIVER 1962-63) règlement numéro 83 du 12 novembre au 15 Déc.

Armand Rock	\$89.60	Paul-Emile Francoeur	\$210.00
Eddy Rock	72.80	André Terreault	100.80
Philippe Lauzon	89.60	Roger Terreault	128.80
André Bélisle	78.40	Henri Terreault	100.80
Guy Baudart	95.20	Joseph Terreault	16.80
René Jubinville	256.20	Edgar Leblanc	280.00
Sinaï Brousseau	84.00	Adélarde Brunet	30.80
Damien David	67.80	Maurice Labonté	22.40
Léo Miljours	112.00		
Roland Paradis	56.00	Divers;	
Yvon Brunet	54.60	Roland Fex Gravier	12.00
Jean-Paul Brassard	50.00	Joseph Brousseau	12.00
Charles Brassard	25.20	Auguste Lauzon	32.10
Yvan Cédilotte	22.40	Eugène Desjardins (Bois)	33.12
Auguste Lauzon	5.60	Edgar Leblanc (loyer camion)	420.64
Arthur Francoeur, Fils	112.00	Henri Terreault (vidanges)	15.00

Adoptée

Il est résolu unanimement que le plan préparé par monsieur Paul F. Boisvert, arpenteur-géomètre en date du 12 novembre 1962 montrant les lots nos. 28-4 à 28-42 inclusivement du rang "G" y compris les rues ou chemins publics numéro 28-35 et 28-42 ; et annullant les lots numéros 28-4 à 28-20 inclusivement du dit rang "G" soit approuvé par la conseil.

Il est entendu que les rues numéros 28-35 et 28-42 ont une largeur de 66 pieds.

Adoptée

Il est résolu unanimement que le plan préparé par monsieur Gaston Boissinot, arpenteur-géomètre montrant la subdivision des lots numéros 5-B et 6-B du rang "I" Canton de Joly et faisant voir les chemins publics numéros 5-B-1, 5-B-2, 5-B-3, 5-B-4, 5-B-5, 5-B-6, 5-B-7, 5-B-14, 5-B-15, 5-B-16, 5-B-20, 5-B-32, 5-B-33, 5-B-34, 5-B-35, 5-B-36, 5-B-37, 6-B-1, 6-B-5 et 6-B-6 soit accepté par le conseil, ces chemins ayant une largeur de 40 pieds, de même que 27 autres lots ou terrains mentionnés au plan.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Colonisation de bien vouloir accorder aux cultivateurs qui ont obtenus des lots de support du Ministère les Lettres-Patentes de ces lots afin qu'ils leur soient possible d'exécuter les travaux qu'ils désirent à chaque année sans être forcés de soumettre des demandes à chaque année au Ministère, de payer un droit de coupe et de ne pas pouvoir couper la quantité qu'ils désirent couper à chaque année.

Adoptée



11-12-62

Il est résolu unanimement que demande soit faite au Ministère de La Chasse et de la pêche que le travail d'empoisonnement des loups soit continué et même intensifié, attendu que nous sommes convaincu que par le passé ce travail n'a jamais été suffisamment poussé pour enrayer les trop nombreux méfaits de ce carnivore.

Et que copie de cette résolution soit adressée à l'Honorable Bona Arsenault, Ministre de La Chasse et de La Pêche.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite au gouvernement de la province de bien vouloir conclure une entente avec le gouvernement fédéral pour l'établissement d'un ou plusieurs parcs nationaux dans la province de Québec, aux conditions suivantes;

1. Ces parcs seront administrés par une commission de trois membres, dont un représentant du gouvernement Fédéral, un représentant du gouvernement provincial et un représentant ~~de~~ la population de la région;

2. Que le fait français y soit respecté.

3. Que le gouvernement Fédéral consente à à rattacher les routes aboutissants à ces parcs aux artères existantes à ses frais.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à L'Honorable Lionel Bertrand, Ministre du Tourisme, à l'Honorable Walter Dinndale, Ministre du Nord Canadien et des Ressources Naturelles à Ottawa.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

*Ces Codard*  
Secrétaire-Trésorier

*Gaston Baudart*  
Maire

11-1-63

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi onze janvier mil-neuf-cent-soixante et trois, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Sinai Brousseau, Roland Fex et Napoléon Francoeur, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du quatorze décembre mil-neuf-cent-soixante et trois soient adoptées et signées.

Adoptée